

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA  
Séance du 19 décembre 2023**

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Afférents au Conseil  
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de  
présents : 12

Nombre de  
votants : 14

Date de la  
convocation  
15/12/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix- neuf décembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Monsieur DEBRIE Didier - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël- - Madame BERUSSEAU Evelyne

Excusés : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint (adonné pouvoir à Monsieur DEBRIE) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Monsieur LATREUILLE Alain

Absents : Madame CHAPRON Christine- Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI

**2023 12 113 – Demandes de subvention 2024 au titre de la Dotation  
d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à  
l'Investissement Local (DSIL)**

**DETR n°2 et DSIL : Restauration du « pont de Souhe »**

Monsieur le Maire expose que le « Pont de Souhe » est un ouvrage situé sur la route communale de Souhe. Il s'agit d'une buse très ancienne. Elle est située au carrefour d'entrée du village de Souhe en provenance de Saint- Martin.

La voie communale est l'unique route carrossée menant à Souhe. Il s'agit aussi de l'unique voie en partant.

La buse, autrefois utilisée comme fossé à poisson, sert aujourd'hui d'exutoire pour les eaux pluviales. Elle est donc un élément essentiel dans la gestion des risques d'inondation. La route est aussi la seule voie d'évacuation en cas de submersion ou inondation.

Cette route est de plus en plus fréquentée, le village de Souhe compte aujourd'hui 250 habitants à lui seul. Les véhicules l'empruntant ont aussi beaucoup évolué (tracteurs ou engins divers de plus en plus lourds ...).

L'ouvrage et donc la route s'affaissent rapidement, la sécurité routière est donc fortement impactée.

Il convient aujourd'hui et ce très rapidement de renforcer l'infrastructure.

Il présente le plan de financement de l'opération :

DEPENSES	HT	RECETTES	
Travaux	94 143.00	Amendes de police notifiées	25 000.00
Etude	34 281.60	DETR ETAT sollicitée 30 %	38 527.38
		DSIL sollicitée 30%	38 527.38
		Autofinancement	26 369.84
<b>Total</b>	<b>128 424.60</b>	<b>Total</b>	<b>128 424.60</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,  
- Adopte l'opération et les modalités de financement,  
- Approuve le plan de financement prévisionnel**

AR Prefecture

017-211701859-20231220  
Reçu le 27/12/2023

**S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions**  
**-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment les demandes de subventions auprès de la Préfecture.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 27/12/2023

Publiée sur le site internet le : 27/12/2023

Le GUA, le 20 décembre 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

